

LA SOUVERAINETÉ MILITAIRE

- Travail individuel (≈ 60 mn) -

Objectif : comprendre la politique de souveraineté du général de Gaulle dans le domaine militaire.

- ❶ Pour de Gaulle, la souveraineté est la capacité à conserver une autonomie de décision aussi large que possible, dans les domaines jugés stratégiques pour la France. La souveraineté ne peut pas être l'indépendance totale dans un monde que de Gaulle perçoit comme interdépendant.

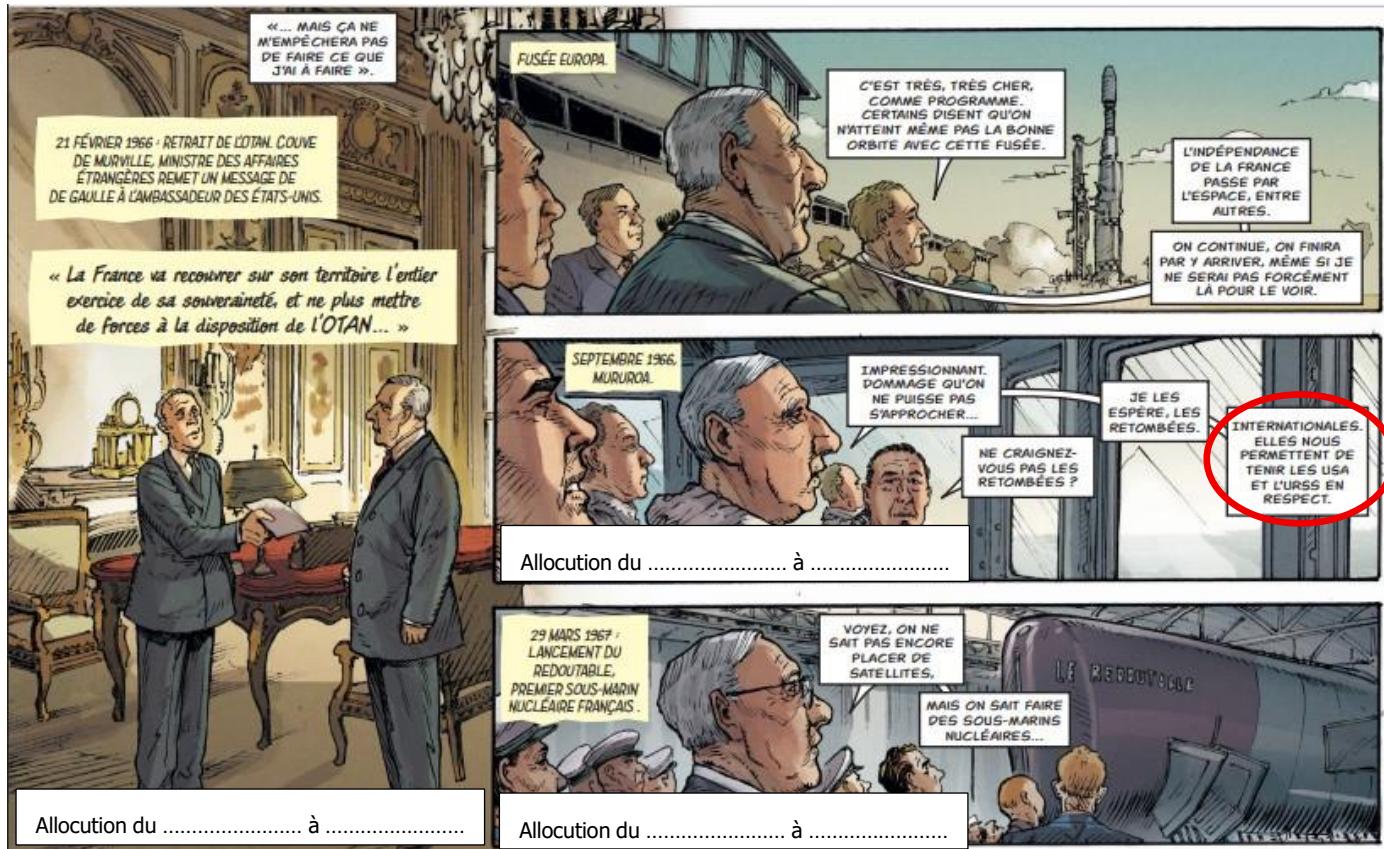
ÉTAPE N°1 : METTRE EN RELATION DES DOCUMENTS.

(⌚ 20-25 mn)

- a) Associez chaque allocution (= discours officiel prononcé en public) ci-jointe à la case de la BD qui lui correspond. Pour cela, vous compléterez les encadrés prévus à cet effet ci-dessous avec la date (jour/mois/année) et le lieu du discours. Attention : un piège s'est glissé : il y a quatre allocutions, mais seulement trois encadrés. Soyez vigilant(e) !

Compétences travaillées

- Analyser et comprendre un document :
 - je comprends le sens général du document ;
 - j'extrais, j'exploite et je classe des informations ;
 - je mets en relation des documents.
- Expérimenter, produire, créer :
 - je mobilise un langage et des moyens plastiques en fonction de leurs effets dans une intention artistique.



Mathieu Gabella, Christophe Regnault, Michael Malatini, Frédérique Neau-Dufour, *De Gaulle*, Tome 3, Glénat-Fayard, 2020, p 36.

- b) Comment le général de Gaulle met-il en œuvre une politique visant à la souveraineté dans le domaine militaire lors de sa présidence (1958-1969) ?

- c) Question facultative : A l'aide de vos connaissances, expliquez la bulle entourée dans le document.

ÉTAPE N°2 : PASSER D'UN LANGAGE À UN AUTRE. (⌚ 25-30 mn)

d) Après avoir lu l'allocution du général de Gaulle prononcée le 15 février 1963, proposez au moins deux cases de BD pour mettre en images et en récit ses idées importantes. Votre réalisation devra s'insérer dans la partie supérieure de la planche de BD étudiée précédemment dont il manque un bout. A vous de réaliser les textes et les dessins !

Allocution à l'Ecole militaire (Paris)

« Il faut que la défense de la France soit française. (...) Un pays comme la France, s'il lui arrive de faire la guerre, il faut que ce soit sa guerre. Il faut que son effort soit son effort. S'il en était autrement, notre pays serait en contradiction avec tout ce qu'il est depuis ses origines. (...) Naturellement, il faut que la défense française soit, le cas échéant, conjuguée avec la défense d'autres pays. Cela est dans la nature des choses. Mais il est indispensable qu'elle nous soit propre, que la France se défende par elle-même, pour elle-même et à sa façon. (...)

Le système qu'on a pu appeler d'"intégration", et qui a été inauguré et même, dans une certaine mesure, pratiqué après les grands malheurs que nous avions traversés, alors qu'on pouvait croire que le monde libre était placé devant une menace imminente et illimitée et que nous n'avions pas encore, peut-être, recouvré notre personnalité nationale, ce système de l'intégration a vécu. (...)

La conception d'une défense de la France et de la Communauté, qui soit une défense française, cette conception-là doit être à la base de la philosophie de vos centres et de vos écoles. (...) »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 3

« Avec le renouveau. 1958-1962 », Allocution prononcée à l'Ecole militaire le 3 novembre 1959, Paris, Plon, 1970, pp 125-129.

Allocution à l'Ecole militaire (Paris)

« (...) Partout où je suis passé parmi vous, j'ai rencontré dans vos travaux et dans vos préoccupations ce qui est le fait écrasant d'aujourd'hui, je veux dire le fait atomique. Puisque j'ai l'occasion de vous voir, il est naturel que je vous indique en quelques mots quelles sont, dans la matière, les conceptions générales qui conduisent le Chef de l'État et son gouvernement quant à la défense telle qu'ils l'imaginent, telle qu'ils ont la charge de l'organiser et, éventuellement, de la diriger. (...)

Nous savons tous que les capacités intrinsèques des armes atomiques sont telles, en effet, que le peuple qui en sera victime, même s'il ne s'agit que d'un emploi restreint, subira, sinon la mort, tout au moins un drame inouï, même si ce peuple-là, en même temps qu'il recevra les bombes, parvenait à anéantir l'adversaire qui les lui aurait lancées.

Dans ces conditions, il est évident que, pour un pays, il n'y a pas d'indépendance imaginable s'il ne dispose pas d'un armement nucléaire, parce que, s'il n'en a pas, il est forcé de s'en remettre à un autre, qui en a, de sa sécurité et, par conséquent, de sa politique. (...)

Voilà les principes. Quelle pourrait être l'application ?

Le fait atomique, (...), ne change pas seulement jusqu'au tréfonds les conditions de la sécurité et de la politique des États. Il fait aussi planer sur les batailles, sur leur caractère, sur leur rythme, sur leur développement, une immense incertitude. (...)

Cela nous conduit aussi à avoir de quoi intervenir, sur terre, sur mer et dans les airs, là où les circonstances nous paraîtraient le commander, et enfin cela nous conduit à avoir de quoi opposer le cas échéant, à l'envahisseur une résistance nationale sur notre propre territoire.

Qu'il s'agisse de concevoir les hypothèses dans lesquelles nous pouvons militairement nous trouver à tous les échelons, qu'il s'agisse d'y préparer les armes, les cadres, les troupes et les services, qu'il s'agisse enfin, je dirai presque surtout, pour ceux qui auraient l'honneur de commander au milieu du cataclysme, de s'y tenir prêts intellectuellement, moralement et techniquement parlant, le rôle et le devoir de l'Enseignement militaire supérieur sont sans aucun doutes essentiels. (...)

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 4 « Pour l'effort. 1962-1965 », Allocution prononcée à l'Ecole militaire le 15 février 1963, Paris, Plon, 1970, pp 84-87.

Allocution à l'Ecole navale (Brest)

« (...) Je salue, puisque j'y passe, ce site de Brest qui est marqué par la géographie pour être un haut lieu de notre destin, le destin de cette France pour laquelle, comme pour tous les pays d'ailleurs, la mer est à la fois un obstacle c'est-à-dire une défense, et aussi un chemin c'est-à-dire un moyen de se répandre, de la France qui est un cap d'un continent avec trois façades sur la mer, de la France qui est, par conséquent, marquée pour être un pays maritime. (...)

Il se trouve, ai-je besoin de le dire, que notre époque est celle d'une immense révolution pour les moyens de combat : la force atomique est apparue, c'est elle qui déjà maintenant, à plus forte raison demain, domine tout à l'échelle mondiale, qu'il s'agisse de dissuasion ou, le cas échéant, qu'il s'agisse de destruction. Il se trouve aussi que la Marine est exceptionnellement appropriée à cet armement nucléaire. Elle l'est puisqu'elle agit sur l'Océan, autrement dit dans toutes les régions du Monde et éventuellement contre toutes les régions du Monde : elle l'est parce que sa nature c'est l'ubiquité — la faculté d'être partout — c'est le rayon d'action, c'est la capacité de dispersion et de concentration et puis, c'est le fait qu'elle peut agir avec ses bâtiments — que ce soient des vaisseaux ou que ce soient des avions — qu'elle peut agir en employant toutes les armes, et spécialement celles dont j'ai parlé tout à l'heure, et qu'elle peut les employer, privilège insigne, depuis le dessous de la mer. C'est dire que dans l'évolution de l'art de la guerre la Marine passe, de toute manière, pour tout le monde et en particulier pour nous, au premier plan.

Eh bien, Messieurs, vous serez la génération des Officiers et des Ingénieurs de Marine qui va prendre en compte une partie capitale de la puissance guerrière de la France (...). Vous aurez à servir dans ce système de force (...) pour le couvrir sur la mer, dans le ciel, sous la mer (...). »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 4 « Pour l'effort. 1962-1965 », Allocution prononcée à l'Ecole navale le 15 février 1965, Paris, Plon, 1970, pp 343-345.

Allocutions en Polynésie

« (...) Or je constate que la Polynésie française a entamé avec vigueur, avec confiance, son développement. (...)

Eh bien ! je constate qu'au point de vue de l'activité économique, au point de vue des communications maritimes et aériennes dans le monde, au point de vue de la formation de la jeunesse magnifique et si nombreuse de ce pays (...) dans tous ces domaines, le développement est en marche.

Sans doute, le Centre d'essais du Pacifique contribue à cet essor et c'est tout naturel. Et puisque j'en parle, je tiens à dire à la Polynésie française combien la France apprécie le service qu'elle lui rend en étant le siège de cette organisation qui doit assurer la paix à notre ensemble français. (...)

Enfin, cette réussite matérielle et humaine que nous sommes en train d'accomplir ici, voyez quelle importance elle va donner à la Polynésie française comme foyer de rayonnement français à travers tout le Pacifique. (...) »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 5 « Vers le terme. 1966-1969 », Allocution prononcée à Papeete (capitale de la Polynésie française située sur l'île de Tahiti) le 7 septembre 1966, Paris, Plon, 1970, pp 80-82.

« (...) Ce territoire était isolé, lointain, dans un océan à peine parcouru ; et le voilà qui, tout à coup, apparaît comme un centre de communications pacifiques essentielles ; le voilà qui apparaît en outre, à cause de sa situation, à cause de son caractère, comme rendant à notre ensemble français le grand service d'être le siège des expériences qui doivent lui donner la puissance de dissuasion qui lui assurera la paix. (...) »

Charles de Gaulle, *Discours et messages*, Tome 5 « Vers le terme. 1966-1969 », Allocution prononcée devant l'Assemblée territoriale de la Polynésie française le 7 septembre 1966, Paris, Plon, 1970, pp 83-84.